

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

APPEL A CANDIDATURES DES MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE ET DES COMMISSIONS FEDERALES DISCIPLINAIRES

Période quadriennale 2024-2028

- **Comité d'éthique (CE) – 5 membres**
- **Commission Fédérale Disciplinaire de 1^{ère} Instance (CFD) – 5 membres**
- **Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel (CFDA) – 5 membres**

(Annexes : Extraits des Statuts Fédéraux, du Règlement Intérieur et du Règlement Disciplinaire)

Les candidatures doivent être adressées,
Individuellement, par courrier recommandé avec AR

Ou déposées contre récépissé, à :
**FEDERATION FRANCAISE DE BOXE
TOUR ESSOR - 14, rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex**

Date limite de réception des candidatures : **21 Mars 2025**

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE BOXE**

Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
France
Tél. : 01 49 42 23 72
Fax : 01 49 42 28 79
www.ffboxe.com

IMPORTANT

Conformément à l'Article 3 Alinéa 4 du Règlement Disciplinaire, « *Les membres de la commission fédérale disciplinaire de 1ère instance et de la commission fédérale disciplinaire d'appel sont élus, après appel à candidature, parmi les personnes ayant fait acte de candidature, par le comité directeur de la FFBoxe* ».

Conformément à l'Article 22-11. Comité d'Ethique et de Déontologie des Statuts Fédéraux, « *Le Comité d'Ethique et de Déontologie se compose de cinq membres pour leur compétence préventive et relative aux manquements d'obligations légales, réglementaires ou déontologiques. Il fait respecter les principes inscrits dans la Charte « Ethique et Déontologie » de la FFBoxe, conforme aux principes définis à la charte prévue à l'article L.131-15-1 et L.141-3 du code du sport. Ce comité intervient en toute indépendance et veille à l'application de la charte mentionnée ainsi qu'au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts qu'elle définit.* ».

Aussi, conformément à l'Article 24 : Le Comité d'Ethique et de Déontologie du Règlement Intérieur, « *Le Comité d'éthique est composé de 5 membres dont un Président, nommés par le Comité Directeur de la FFBoxe. Ces membres ne peuvent se prévaloir d'un quelconque mandat y compris électif au sein de la FFBoxe ou de ses structures déconcentrées, ni d'aucun partenariat, ni d'aucun lien de subordination à l'exception des liens contractuels résultant de la détention d'une licence délivrée par la FFBoxe ou en son nom. Tout membre du Comité d'éthique et de déontologie de la FFBoxe siège à titre personnel, il a un devoir d'indépendance, de neutralité et d'objectivité* ».

La candidature devra être **datée, signée et dûment complétée**, sous peine d'irrecevabilité.

La candidature doit être impérativement accompagnée d'une lettre de motivation, d'un CV professionnel et associatif.

Une même personne ne peut **pas être membre de plus de deux commissions.**

La composition de chaque Commission et du Comité sera validée en **Comité Directeur** sur proposition de chaque Président.e de Commission / du Comité suivant les candidatures reçues et recevables.

Conformément à l'article 3 Alinéa 6 du Règlement Disciplinaire, et à l'Article 24 : Le Comité d'Ethique et de Déontologie du Règlement Intérieur :

- Les **Président.e.s des Commissions Fédérales Disciplinaires de 1^{ère} Instance et d'Appel et du Comité d'Ethique et de Déontologie** ont été élu.e.s par le Comité Directeur le 27 Février 2025.

Commissions	Présidence	Nombre de Membres à élire
Commission Fédérale Disciplinaire de 1 ^{ère} Instance	• Alain BOULARD	• 4
Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel	• Gérard DANGLADE	• 4
Comité d'Ethique et de Déontologie	• Nadia MAOUCHE	• 4

**CANDIDATURE
Au
COMITE D'ETHIQUE
Et Aux
COMMISSIONS FEDERALES DISCIPLINAIRES**

Période quadriennale 2024-2028

N° LICENCE FFBOXE :

NOM :

.....

PRENOM :

.....

FONCTION :

.....

ADRESSE :

.....

.....

C.P. : VILLE :

ADRESSE MAIL :

.....

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE BOXE**

Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
France
Tél. : 01 49 42 23 72
Fax : 01 49 42 28 79
www.ffboxe.com

1^{ère} Proposition :

COMMISSION SOUHAITEE :

.....

COMPETENCES POUR CETTE COMMISSION :

.....
.....
.....
.....

2^{ème} Proposition :

COMMISSION SOUHAITEE :

.....

COMPETENCES POUR CETTE COMMISSION :

.....
.....
.....
.....

RAPPEL :

Date limite de réception le **21 Mars 2025** à la FFBoxe par courrier recommandé avec AR ou par dépôt contre récépissé.

Le :/...../2025

SIGNATURE :

Annexe 1 : Extrait des Statuts Fédéraux pour le Comité d’Ethique et de Déontologie

« ...

22-11. Comité d’Ethique et de Déontologie

Le Comité d’Ethique et de Déontologie se compose de cinq membres pour leur compétence préventive et relative aux manquements d’obligations légales, réglementaires ou déontologiques. Il fait respecter les principes inscrits dans la Charte « Ethique et Déontologie » de la FFBoxe, conforme aux principes définis à la charte prévue à l’article L.131-15-1 et L.141-3 du code du sport. Ce comité intervient en toute indépendance et veille à l’application de la charte mentionnée ainsi qu’au respect des règles d’éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d’intérêts qu’elle définit.

Il saisit le cas échéant les organes disciplinaires compétents. Il peut s’autosaisir et proposer toute solution qui semble appropriée.

Il saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d’intérêts. Son champ de compétences s’applique à tous les membres de la fédération, ainsi qu’à tous les licenciés.

Le Comité d’Ethique est compétent pour déterminer la liste des membres des instances dirigeantes nationales et régionales des fédérations délégataires ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts prévus à l’article L. 131-8, et des organismes mentionnés à l’article L. 132-2 qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu’à la fin de l’exercice de leur mandat. Il saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d’intérêts.

... »

Annexe 2 : Extrait du Règlement Intérieur pour le Comité d'Éthique et de Déontologie

« ...

Article 24 : Le Comité d'éthique et de déontologie

Le Comité d'éthique est composé de 5 membres dont un Président, nommés par le Comité Directeur de la FFBoxe.

Ces membres ne peuvent se prévaloir d'un quelconque mandat y compris électif au sein de la FFBoxe ou de ses structures déconcentrées, ni d'aucun partenariat, ni d'aucun lien de subordination à l'exception des liens contractuels résultant de la détention d'une licence délivrée par la FFBoxe ou en son nom. Tout membre du Comité d'éthique et de déontologie de la FFBoxe siège à titre personnel, il a un devoir d'indépendance, de neutralité et d'objectivité.

Tout membre du Comité d'éthique et de déontologie de la FFBoxe est astreint à un devoir de confidentialité pour les faits, actes et informations de toute nature dont il peut avoir connaissance en raison de ses fonctions. Il s'oblige, en outre, à un strict devoir de réserve sur tous les sujets abordés.

Le Comité d'éthique est renouvelé tous les quatre ans, après la tenue de l'Assemblée Générale Élective.

... »

Annexe 3 : Extrait du Règlement Disciplinaire

« ...

■ Article 3

...

Les membres de la commission fédérale disciplinaire de 1ère instance et de la commission fédérale disciplinaire d'appel sont élus, après appel à candidature, parmi les personnes ayant fait acte de candidature, par le comité directeur de la FFBoxe.

...

Le président de la commission fédérale disciplinaire de 1ère instance est désigné par les membres du comité directeur de la FFBoxe ainsi que ceux de la commission fédérale disciplinaire d'appel.

... »